DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE
moncé-en-belin

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de BOYER Irène, Maire.

***Etaient présents** : Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Dominique GY, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Mélanie LANDAIS, Hélène MAUROUARD, Charles MESNIL, Christine GALPIN, David CAZIMAJOU, Thomas TESSIER, Emmanuel MAILLARD, Charlène GANDINI, formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents :** Gaëlle JOUVET, Claude LE BIHAN, Nicolas LELONG.*

***Excusées** : Florence BOURGEOIS, Mouna BEN DRISS, Dominique LAURENÇON, Annie FRIMONT.*

***Procurations :** Florence BOURGEOIS à Dominique GY,*
Dominique LAURENÇON à David CAZIMAJOU,
Annie FRIMONT à Thomas TESSIER.

Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
07/10/2024

Nombre de conseillers en exercice
25

Présents
18

Votants
21

- :- :- :- :- :- :-

***Secrétaire de séance** : Valérie DESHAIES*

Ordre du jour de la séance :

1° *Approbation du procès-verbal de la séance précédente*
2° *Assurance 2024 : actualisation*
3° *Bail commercial avec la Société AUROIT : avenant n° 3 (délibération reportée)*
4° *Exonération des loyers de la boulangerie Glinche et de la boucherie Les cochons du vigneau*
5° *Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques*
6° *Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois*
6/A – Rapport d'activités sur la qualité du service d'élimination des déchets 2023
6/B – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2023 et de l'assainissement collectif 2023
7° *Personnel Communal :*
7/A – Recrutement de deux agents pour accroissement temporaire d'activité
7/B – Création de deux postes d'Adjoint technique au 1er janvier 2025
7/C – Information sur le contrat de prévoyance à mettre en place au 1er janvier 2025
8° *Décisions prises par Délégation du Maire*
9° *Questions diverses*

72	***APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE***

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 août 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ***Approuve** le procès-verbal de la séance du 26 août 2024.*

Ne participent pas à ce vote : Mélanie LANDAIS, Nicolas LELONG, Gaëlle JOUVET, Sylvie DUGAST, Hélène MAUROUARD, Florence BOURGEOIS, Mouna BEN DRISS, Dominique LAURENCON, Charlène GANDINI.

Pour : 14 *Contre : /* *Abstention : /*

73	***ASSURANCE 2024*** ***Actualisation***

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les contrats actualisés proposés par Groupama.
Ces actualisations tiennent compte de diverses modifications sur les biens assurés par la commune comme le rajout d'une garantie pour l'abribus installé avenue de Welton, l'intégration des locations par la médiathèque d'expositions diverses, la mise à jour des surfaces des locaux..... Cette actualisation prend également en compte une baisse des franchises actuelles ainsi que la prise en compte de nouveaux risques comme la cyberattaque, les sinistres liés aux catastrophes naturelles et aux épidémies.

Le contrat est conclu à compter du 17 juillet 2024.

*La cotisation annuelle est de 17 694.16 € HT soit **19 437.44 € TTC**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ***Accepte** les nouvelles cotisations d'assurance pour l'année 2024 définies ci-dessus,*
- ✓ ***Autorise** Madame le Maire à signer les contrats y afférents,*
- ✓ ***Dit** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2024.*

Pour : 21 *Contre : /* *Abstention : /*

***Question de Thomas TESSIER :** a-t-on fait un appel d'offres au sens large du sujet ?*

Réponse de Madame le Maire : si nous faisons un appel d'offres aujourd'hui, les coûts seront très élevés. À la Communauté de communes, ils en ont fait l'expérience. C'est donc encore un

contrat d'un an en attendant que cela se stabilise au niveau des tarifs des assurances. Nous conservons donc nos contrats avec Groupama, qui maintient ses prix en suivant nos dossiers, même les plus compliqués.

Question de Thomas TESSIER : *ce sont des contrats annuels ? Je n'ai pas le souvenir l'an dernier d'avoir revu ce point-là. Les véhicules de la commune ne sont pas dedans ?*

Réponse de Madame le Maire : oui, je laisse la parole à Madame CANARELLI.

Réponse de Sophie CANARELLI : il s'agit là uniquement du contrat VILLASSUR qui ne prend en compte que la responsabilité civile de la commune et les bâtiments. Pour les véhicules de la commune, c'est un autre contrat. Il y a 3 contrats chez Groupama : la mission collaborateur qui assure le Conseil municipal, la mission de la flotte des véhicules et la VILLASSUR. Ces contrats sont réévalués en principe lors du conseil de janvier.

Question de Thomas TESSIER : *pourquoi il n'y a pas eu de renégociation ?*

Réponse de Sophie CANARELLI : parce qu'ils réévaluent annuellement leur contrat et comme nous sommes sur un contrat reconductible, la trésorerie nous redemande une délibération fixant le montant de la réévaluation. Mais, ce n'est pas une renégociation. L'année dernière, j'ai pris contact avec un courtier pour avoir un cahier des charges. Il m'a dit que par rapport à la conjoncture actuelle, il valait mieux ne pas toucher à notre contrat d'assurance pour l'instant, attendre que la situation s'améliore car beaucoup de collectivités sont parties sur une renégociation et se sont retrouvées avec une plus-value importante, voire-même avec plus d'assurance du tout. Donc l'année dernière, au moment de la délibération, on vous l'avait signalé. Aujourd'hui c'est une mise à jour de la prestation, ce n'est pas une revalorisation. En faisant le tour avec Madame BEZARD de l'assurance, on s'est aperçu qu'il y avait des petites choses à réajuster.

Question de Thomas TESSIER : *j'ai été surpris du montant qui pour moi est relativement dérisoire. 20 000 € pour assurer une commune, ce n'est pas grand-chose. Comment peut-on trouver aujourd'hui des communes qui ne sont pas assurées ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : si tu suis la presse actuellement, tu t'aperçois qu'il y a plein de communes qui ne sont plus réassurées car il y a trop d'accidents, trop de difficultés et donc ils augmentent les taux.

Question de Thomas TESSIER : *ce n'est même pas une obligation d'être assuré ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : si mais dès lors que la mairie se retrouve avec une grosse difficulté financière, ça pose un problème. Je ne dis pas que les assurances n'assureront pas au bout du compte. Mais les primes seront plus élevées.

74	**BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ AUROIT** **Avenant n° 3**

Délibération reportée

Question de Thomas TESSIER : *pourquoi ce point est-il reporté ?*

Réponse de Charles MESNIL : le point a été reporté à la demande de Monsieur LOISEL. Il préfère avoir une vision de ses bilans, qui vont sortir le 4 octobre, avant de s'engager sur un nouveau loyer. Il pourra peut-être ensuite valider la proposition à 7 € le m². Les calculs que nous avons fait lors de la dernière commission étaient à 2 500 € à sa demande. 7 € le m² représente 3 900 € HT puisque le magasin fait 561 m², surface de vente et réserve. Il n'a pas accepté ou refusé ; il va voir avec ses bilans et si c'est conforme, il passera peut-être sur ce loyer-là. Sinon, il nous fera une contre-proposition.

Question de Valérie DESHAIES : *pour le mois d'octobre, le loyer sera de 1 000 € ?*

Réponse de Charles MESNIL : il n'y a pas d'encaissement pour le mois d'octobre, ce mois est gelé en attendant le prochain conseil municipal.

Question de Thomas TESSIER : *il me semble que lorsque nous nous sommes vus en commission, on était à peu près raccord avec lui ? Pour rappel et pour ceux qui ne le savent pas, aujourd'hui, il devrait être à peu près à 6 900 €.*

Réponse de Charles MESNIL : 2,5 % de son chiffre d'affaires de 3 millions d'euros, on doit être aux alentours des 70 000 € à l'année, donc ça fait environ 6 000 € de loyer mensuel.

75	***EXONÉRATION DES LOYERS*** ***De la Boulangerie Glinche et de la Boucherie Les cochons du vigneau***

Monsieur Charles MESNIL propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une exonération de deux mois de loyers à Monsieur GLINCHE, gérant de la Boulangerie GLINCHE (loyer mensuel 1 981.22 € HT soit 2 377.46 € TTC), et à Monsieur LEROUX, gérant de la Boucherie Les cochons du Vigneau (loyer mensuel 428.55 € HT soit 514.26 € TTC).
Ces exonérations sont accordées par solidarité avec les commerces, des désordres subis pendant 2 ans en raison des malfaçons sur les travaux.

Au vu des discussions engagées, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur la durée de l'exonération.

1ère proposition : deux mois d'exonération (loyers de novembre et décembre 2024) :

Pour : 13
Irène BOYER
Jean-Marc CHAVEROUX
Olivier GUYON
Charles MESNIL
Lucie GROLEAU
Hélène MAUROUARD
Jean-Louis BELLANGER
Annie QUEUIN
David CAZIMAJOU
Dominique LAURENCON (procuration)
Thomas TESSIER
Annie FRIMONT (procuration)
Emmanuel MAILLARD

Contre : 7
Valérie DESHAIES
Christine GALPIN
Miguel NAUDON
Mélanie LANDAIS
Dominique GY
Florence BOURGEOIS (procuration)
Sylvie DUGAST

Abstention : 1
Charlène GANDINI

2ème proposition : un mois d'exonération (loyers de décembre 2024) :

Pour : 7	*Contre : 13*	*Abstention : 1*
Valérie DESHAIES	*Irène BOYER*	*Charlène GANDINI*
Christine GALPIN	*Jean-Marc CHAVEROUX*	
Miguel NAUDON	*Olivier GUYON*	
Mélanie LANDAIS	*Charles MESNIL*	
Dominique GY	*Lucie GROLEAU*	
Florence BOURGEOIS (procuration)	*Hélène MAUROUARD*	
Sylvie DUGAST	*Jean-Louis BELLANGER*	
	Annie QUEUIN	
	David CAZIMAJOU	
	Dominique LAURENCON (procuration)	
	Thomas TESSIER	
	Annie FRIMONT (procuration)	
	Emmanuel MAILLARD	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ***Accepte** la proposition faite par Monsieur Charles MESNIL d'accorder une exonération de deux mois de loyer pour la Boulangerie Glinche et la Boucherie Les cochons du Vigneau.*
- ✓ ***Dit** que les exonérations auront lieu en novembre et décembre 2024.*

Question de Miguel NAUDON : *c'est de l'argent qu'on ne retouchera pas, par aucune assurance, c'est juste de la solidarité ?*

Réponse de Charles MESNIL : c'est juste par solidarité. Je pense que l'assurance ne l'aurait pas pris en compte.

Question de Miguel NAUDON : *on a baissé le budget du CCAS et on se propose, par solidarité, de rembourser des loyers à des commerces ?*

Réponse de Madame le Maire : je peux comprendre votre remarque. Mais vous conviendrez qu'au regard des désagréments subis par nos locataires, il apparait nécessaire de faire un geste commercial. En outre, on peut considérer cette action comme solidaire fasse à une situation économique compliquée.

Intervention de Miguel NAUDON : on l'a montré sur le terrain.

Intervention de Madame le Maire : oui, Monsieur CHAVEROUX, Monsieur MESNIL et Monsieur BELLANGER ont suivi ce dossier avec beaucoup d'énergie et sans relâche. Nous avons été proches de nos commerçants et le seront encore, mais nous ne sommes pas au bout du chemin. Il faut encore veiller à ce que les artisans et les assurances veuillent bien faire le nécessaire.

Intervention de Miguel NAUDON : j'aimerai repréciser que cet argent, c'est de l'argent de tous les Moncéens, que la présence de la mairie au côté de ses commerces est là depuis toujours et qu'on ne nous a pas toujours fait que de la bonne pub. On nous a accusé de choses et là on va verser un peu d'argent. J'espère que sur les réseaux, se sera bien interprété et que ce ne sera pas interprété d'une mauvaise façon en disant « ils peuvent au moins faire ça parce qu'ils ont été responsables de plein de choses ». Je trouve que c'est généreux pour une mairie qui n'a pas beaucoup d'argent et j'espère que se sera reconnu comme tel.

Question de Dominique GY : *au lieu de faire 2 mois, on ne peut pas faire 1 mois comme ça, ça coupe la poire en deux ?*

Réponse de Charles MESNIL : ça peut être une proposition ; on est là pour en débattre, échanger.

Intervention de Madame le Maire : nous n'attendons rien des réseaux sociaux ; l'important est d'être juste, et de veiller à ce que ceux qui font vivre la commune puissent continuer à exploiter leur commerce dans de bonnes conditions.

Intervention de Miguel NAUDON : je suis d'accord mais il a fallu se battre pour les associations qui n'ont pas toutes eu ce qu'elles ont demandées, il faut se battre aussi pour les gens auprès du CCAS pour leur fournir ce que l'on peut. Je me posais juste une question, je me disais aux yeux des autres, des associations, des Moncéens, c'est un peu un cadeau qui est fait à deux commerces, pourquoi ces deux-là plus que d'autres ? Est-ce que la pharmacie, demain, ne va pas venir frapper à la porte ? Je trouve que c'est comme si nous, sur nos réseaux, on faisait de la pub pour des commerces et que je refusais. Là on va vers 2 commerces, pourquoi ces deux-là ? Est-ce qu'il n'y en a pas d'autres qui sont en train de mettre la clef sous la porte ? C'est une question que je me pose. Je n'ai rien contre eux, je trouve d'ailleurs qu'ils font du formidable boulot, heureusement qu'on les a. On a tout fait pour eux, on leur a construit des locaux, fait payer des loyers qui sont modestes et là on leur fait un cadeau en plus. Je ne vais pas m'opposer, c'est un beau cadeau. Il fut un temps on disait si on accorde au CCAS, on va avoir du monde qui va venir frapper à la porte. Là, je me dis on fait un cadeau à deux entreprises.

Intervention de Thomas TESSIER : je suis entièrement d'accord sur le fait de faire quelque chose pour ces deux entreprises-là puisqu'en faite, on est complètement responsable des malfaçons qui ont été réalisées sur nos bâtiments. Ce sont nos bâtiments donc nous sommes responsables. Tu parles de cadeau, on peut revenir sur le point n° 3 qui a été mis de côté, ça en est un aussi.

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : sur ce point, je voudrai quand même intervenir un petit peu parce qu'entendre certaines choses, c'est bien, mais il ne faut pas exagérer sur tout. Dire que la collectivité est responsable, je ne suis pas d'accord et je m'opposerai à ça. Je pense que la collectivité, dès l'instant où les problématiques sont posées, a été sur le terrain, a essayé de faire. Avant c'était Jean-Louis, aujourd'hui, c'est moi, il y'a eu Charles aussi qui a donné un coup de main, Madame le Maire aussi. Nous ne sommes pas responsables de malfaçons occasionnées par une entreprise qui n'a pas fait son boulot et pour laquelle on a passé notre temps à la contacter, à essayer de la faire venir de façon à ce qu'elle puisse faire le boulot convenablement. Il a aussi fallu pousser l'architecte pour que les travaux soient repris. Aujourd'hui, il ne pleut plus et lors des derniers orages, il n'y a pas eu d'infiltration dans la boulangerie et dans la boucherie ; c'est une des premières fois. Mais en aucun cas, et je veux m'insurger là-dessus, la collectivité n'est responsable des malfaçons. Et aucune assurance, ni l'adverse, ni la nôtre, n'a dit que la mairie était responsable. Alors celui qui prend le risque de dire ça, il assume, et je te regarde Thomas, tu assumes.

Intervention de Thomas TESSIER : quand tu loues à quelqu'un et que tu es propriétaire, tu es responsable.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : assume ce que tu as dit, tu as dit que la collectivité était responsable des malfaçons.

Intervention de Thomas TESSIER : je n'ai aucun souci par rapport à ça, je ne cite personne de savoir qui est responsable. J'ai dit la collectivité parce que nous sommes propriétaires de bâtiments. Nous sommes responsables des bâtiments que nous mettons à disposition en location à des gens. Je suis propriétaire d'une maison que je mets en location, je suis responsable s'il y a un problème d'étanchéité. On est d'accord ou pas.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : c'est vrai que tu as fait grand-chose toi. Tu connais bien le bâtiment et tu connais bien les assurances comme quand je t'ai vu devant la boulangerie un certain dimanche où tu as affirmé certaines choses qui étaient fausses, et que d'autres ont été obligés de te dire que ce n'est pas comme ça que ça se passe, assume-le aussi.

Intervention de Madame le Maire : Thomas, votre discours ne peut s'appliquer aux élus qui œuvrent autour de cette problématique depuis des mois. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de malfaçons alors que comme vous le savez, seules les entreprises qui ont participé à ce chantier sont en responsabilité. Miguel, s'agissant de la diminution des subventions aux associations et CCAS, nous en avions convenu tous ensemble et au risque de me répéter, il s'agit d'un acte solidaire envers nos commerçants. Je vous laisse juge et je m'en remettrai à votre décision.

Intervention de Thomas TESSIER : je précise que je n'ai jamais dit que vous n'aviez jamais rien fait.

Intervention de Madame le Maire : Thomas, comment pouvez-vous substituer la responsabilité des entreprises en la reportant sur les élus ? C'est un discours incompréhensible. Je précise que les commerçants concernés ont continué à régler leur loyer malgré les désagréments.

Intervention de Charles MESNIL : pour précision, ce n'est pas une demande de leur part non plus, c'est à notre initiative.

***Question de Dominique GY :** on peut échanger sur le fait de faire un mois au lieu de deux ?*

***Question de David CAZIMAJOU :** est-ce que ça a été vu en commission ? Est-ce que c'est le bureau municipal qui a décidé ? Vous en avez parlé entre vous ? Ça vient d'où ? C'est pour comprendre un peu le cheminement.*

Réponse de Charles MESNIL : nous avons abordé ça lors du dernier bureau municipal. Derrière, nous avons eu une commission où nous avons abordé le sujet, nous avons fait un tour de table. Ce n'était pas à l'ordre du jour de la dernière commission.

Intervention de Valérie DESHAIES : j'espère que les assurances paieront aussi des dommages pour les préjudices subis, c'est aussi le rôle d'une assurance et nous, nous n'avons pas à nous substituer à l'assureur. Me concernant, je suis partagée entre un mois ou deux.

76	***SERVICES TECHNIQUES*** ***Acquisition d'un véhicule utilitaire***

Madame le Maire présente les offres reçues pour l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du Boxer utilisé par le service technique.

Le véhicule proposé par la Société GLINCHE Automobiles située à Ecommoy, est de la marque CITROEN, modèle JUMPER, et bénéficiera d'équipements nécessaires à son utilisation (barre Triflash, 2 gyro, bandes réfléchissantes, et aménagé d'un kt bois + plancher antidérapant).

Son coût s'élève à 33 310.76 € TTC, et se décompose de la façon suivante :

	Montant HT	***Montant TTC***
Véhicule modèle JUMPER	*25 000.00 €*	*30 000.00 €*
Fourniture et pose kit bois + plancher antidérapant	*1 200.00 €*	*1 440.00 €*
Fourniture et pose Barre Triflash 2 gyro led – commande électrique	*650.00 €*	*780.00 €*
Fourniture et pose kit bandes réfléchissantes	*130.00 €*	*156.00 €*
Carte grise	*404.76 €*	*404.76 €*
Frais administratif et mise en circulation	*416.67 €*	*500.00 €*
Carburant	*30.00 €*	*30.00 €*
	27 831.43 €	*33 310.76 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✔ ***Valide** le choix de ce véhicule auprès de la Société Glinche Automobiles.*
✔ ***Autorise** Madame le Maire à signer le bon de commande n° 26 988 d'un montant de **33 310.76 € TTC** et tout document se rapportant à cet achat.*

Pour : 21 *Contre : /* *Abstention : /*

***Question de David CAZIMAJOU :** c'était prévu au budget ?*

Réponse de Madame le Maire : il avait été fléché 25 000 € pour l'acquisition d'un véhicule. Le prix de ce dernier est de 33 310,76 €. C'est pourtant, devant vous, je vous demande votre avis sur l'acquisition de ce véhicule sachant que sur le plan comptable, nous avons trouvé l'équilibre.

***Question de David CAZIMAJOU :** sur le budget on l'avait prévu ? à combien ?*

Réponse de Madame le Maire : nous avions provisionné 25 000 € sur le budget. Il y a donc 9 000 € de delta. J'ai vu avec Olivier puisque les travaux de l'église ne se feront pas tout de suite, nous financerons les 9 000 € sur cette ligne comptable.

Question d'Emmanuel MAILLARD : *combien coûte l'équipement ? Le plancher, c'est un panneau. L'aménagement n'aurait pas pu être fait par les agents ?*

Réponse de Thomas TESSIER : tout ça, c'était dans les documents envoyés je crois.

Réponse de Madame le Maire : si on additionne le matériel à acheter puis le temps nécessaire à la réalisation par nos agents, comparativement au coût proposé par le concessionnaire, et la garantie qui s'en suit, nous avons fait le choix de l'inclure dans la prestation.

Intervention de Charles MESNIL : je trouve dommage qu'on ne puisse pas réfléchir à de l'électrique. Je sais que c'est une question de budget, de moyen mais je pense que pour un véhicule qui fait 5 000 km à l'année, on aurait pu se poser la question et envisager les choses d'une manière différente. C'est à nous de montrer l'exemple en tant que collectivité. Je comprends la problématique qu'il y a sur un véhicule comme ça où on doit mesurer le budget au plus juste mais je trouve ça un peu dommage.

Réponse de Madame le Maire : la somme fléchée au budget ne nous permettait pas d'envisager l'acquisition d'un véhicule électrique. Si ce projet de l'électrique, vertueux, devait être mis en application, il faudrait prévoir un budget en conséquence. Je vous rappelle que l'état du parc de nos véhicules est à revoir dans son ensemble. Il sera nécessaire, dans le cadre du prêt de ce véhicule aux associations, d'établir une convention qui prévoira l'état du véhicule et le plein de ce dernier au départ de l'atelier, et au retour.

Question de Charles MESNIL : *ce sera appliqué aux agents aussi ?*

Réponse de Madame le Maire : oui.

77/A	***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE BERCÉ BELINOIS*** ***Rapport d'activités sur la qualité du service d'élimination des déchets 2023***

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX présente au Conseil Municipal le rapport d'activités sur la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2023 remis par la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois.
Ce dossier a été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal avec la convocation.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ***Prend** note du rapport d'activités.*

Question de Thomas TESSIER : *quel est le coût des 40 % des composteurs qui n'ont pas été réclamés par les Moncéens ? Car les gens sont venus à la distribution des sacs, et la question de savoir s'ils voulaient un composteur a été posée, c'est tracé. Ce coût doit être non négligeable quand je vois le pourcentage qui part à la benne. Que fait-on par rapport à ça ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : il y a eu une réunion la semaine dernière au niveau de la Communauté de communes pour mener une réflexion à ce sujet-là. Il reste environ 1 000

composteurs à la Communauté de communes. Il faut savoir qu'on fait des réunions publiques, à Moncé, elle aura lieu le 12 novembre. La date a changé puisque nous avons eu un problème de disposition de salle. Nous repasserons l'information puisque nous aurons de nouvelles dates de distribution de composteurs, à priori en janvier à Saint-Biez-en-Belin là où ils sont stockés.

Question de Thomas TESSIER : *quel est le coût d'un composteur pour la commune de Moncé ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : ce n'est pas la commune mais la Communauté de communes. Je vous redonnerai le coût, je ne l'ai pas.

Intervention de Thomas TESSIER : il faut mettre les gens devant leur responsabilité. Ils demandent quelque chose, donné par la collectivité, qu'ils ne viennent pas chercher.

Intervention de Madame le Maire : nous allons chercher l'information.

Intervention de Charlène GANDINI : nous avons tous posé la question, nous avons tous fait notre taf, clairement. Les gens ne pourront pas dire qu'ils n'étaient pas au courant. On a tous reçu un courrier individuel avec les dates, les horaires, le lieu et il y'avait le papier à remplir derrière.

Question de Thomas TESSIER : *est-on certain que ce courrier a bien été reçu par tout le monde ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : il y a certainement eu des erreurs. On a eu quelques personnes qui n'ont pas reçu le courrier, on leur a quand même donné le composteur mais le pourcentage de ces personnes est relativement faible.

Intervention de Madame le Maire : il va falloir refaire des séances puisque tous les composteurs n'ont pas été distribués.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : vous risquez d'être de nouveau sollicités pour la nouvelle distribution.

Intervention de Charles MESNIL : on ne prend pas des composteurs pour se faire plaisir. Derrière, il y a une loi qui nous demande de mettre nos produits verts dans des composteurs pour éviter de les mettre dans les sacs noirs et de polluer les sols. Un jour ou l'autre, il y aura des contrôles et des amendes. Ceux qui ont la possibilité d'avoir un composteur et qui ne le font pas, dans les années à venir, auront certainement des amendes.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : pas obligatoirement une amende, ça va se passer autrement. La redevance incitative va se mettre en place. Je prends un exemple : on considère que pour une année, c'est 20 levées de bac. Les personnes qui feront plus de levées auront un coût de déchets ménagers plus élevé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE BERCÉ BELINOIS

77/B **Rapport annuel 2023 du délégataire du Service Public de l'Assainissement Non Collectif et de l'assainissement collectif 2023**

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX présente au Conseil Municipal les rapports annuels du délégataire du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et du rapport annuel de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023 remis par la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois.
Ce dossier a été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal avec la convocation.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ***Prend** note du rapport d'activités.*

PERSONNEL COMMUNAL

78/A **Recrutement de deux agents pour accroissement temporaire d'activité Article L 332-23 1°**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, jusqu'au 31 décembre 2024, et dans le cadre d'une réorganisation du service technique, de prévoir deux agents contractuels au service technique pour assurer les fonctions de « jardiniers » (entretien des espaces verts, taille de haies ...).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, un poste d'Adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 7 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ainsi qu'un poste d'Adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 17 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ ***De créer** deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions énumérées ci-dessus, donner suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail à temps complet pour un des deux contrats à compter du 7 octobre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 et pour le deuxième contrat à compter du 17 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.,*
- ✓ *La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.*
- ✓ *La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2024.*

Pour : 21 *Contre : /* *Abstention : /*

***Question de Thomas TESSIER :** j'ai du mal à comprendre l'accroissement temporaire en hiver sur le jardinage. Si c'est temporaire, ça veut dire que ça s'arrête. Donc, du point A, on passe au point B, ça veut dire que c'est quelque chose qui va durer et qui va être pérenne donc ce n'est plus un accroissement temporaire mais un accroissement.*

Réponse de Madame le Maire : à compter du début de l'année, deux postes vont être créés. L'effectif ne va pas augmenter. Par contre, on va redistribuer les missions puisque les missions de l'entretien de la commune sont importantes et elles vont se développer. Il faut qu'on étoffe notre équipe en restant à moyen constant. Je remercie l'ensemble de l'équipe des services techniques qui ont œuvré cet été pour l'entretien de la commune.

***Question de Thomas TESSIER :** pourquoi elles vont s'agrandir ?*

Réponse de Madame le Maire : dans le cadre de la rétrocession de lotissements, ce sont des linéaires supplémentaires à entretenir. Vous avez raison Thomas, nous allons rentrer dans une période d'hiver mais c'est le moment où l'équipe s'occupe de l'entretien des chemins ruraux. L'idée n'est pas de faire supporter une charge supplémentaire mais d'avoir une qualité de traitement de l'ensemble de la commune convenable.

78/B	**PERSONNEL COMMUNAL** **Création de deux postes d'Adjoint technique au 1er janvier 2025**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant la nécessité d'assurer la mission suivant de : Jardinier

Madame le Maire propose à l'assemblée :
La création de deux emplois d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1er janvier 2025, pour assurer l'entretien des espaces verts, massifs, entretien des haies et de la voirie…
Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois par des fonctionnaires n'a pu aboutir.

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- *L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;*

En cas de recours à des agents contractuels en application des dispositions ci-dessus énoncées, ceux-ci exerceront les fonctions définies précédemment.

Leur niveau de recrutement et de rémunération seront définis entre l'indice brut 367 et 558.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ✓ ***Adopte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.*
- ✓ ***Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de la collectivité.*
- ✓ *Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.*

Pour : 21 *Contre : /* *Abstention : /*

Question de Dominique GY : *a-t-on vu par rapport à un prestataire parce qu'entre les charges de personnel, les arrêts de travail comme on a pu connaître à une certaine période, l'achat et l'entretien du matériel, les habilitations, tous les frais annexes ? Un prestataire ne nous couterait-il pas le même prix, voire moins cher et il y aurait zéro problème avec ?*

Réponse de Madame le Maire : c'est un sujet que nous avons évoqué plusieurs fois : fait-on un choix de prestataire autre que la commune ou des postes qui sont existants aujourd'hui mais qui n'étaient pas tous pourvus ? Aujourd'hui, les postes sont pourvus par des agents contractuels qui remplissent les missions.

Question de Dominique GY : *moi je parle si on réembauche encore après.*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : ce n'est pas moins cher parce qu'on le fait pour certains services effectués par les agents d'entretien, même avec la fourniture de produits par l'entreprise. D'autre part, il faut faire attention c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on entend les uns et les autres que les entreprises d'espaces verts qui pourraient travailler sur les communes vont avoir de plus en plus de mal à servir tout le monde d'abord parce qu'elles ont des difficultés à recruter, d'autre part parce que certains ne veulent pas que des personnes qui sont sur le territoire continuent à travailler sur le territoire. Les Maires sont informés de ces difficultés qui vont se passer. D'autre part, les 2 postes dont Madame le Maire a parlé sont des postes qui existent aujourd'hui, c'est ceux de Loïc MAUCOURT et de Thierry FRIMONT, qui n'ont pas été remplacés. L'affectation de ces postes avec l'indice de ces nouvelles personnes ne créent pas un emploi supplémentaire. Les nouveaux, s'ils sont plus jeunes, coûteront moins chers.

Question de Dominique GY : *est-ce que ces personnes, pour les espaces verts, en sachant que l'hiver, il y'en a beaucoup moins, seront polyvalentes et accepteront l'hiver d'aller faire autre chose que d'avoir tant de personnes aux espaces verts en hiver et en été, on n'a pas la même productivité et le même rendu je crois.*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : je ne parle pas à la place de Christine mais Madame le Maire a dit tout à l'heure, au niveau des espaces verts, c'est effectivement sur une période. La commune de Moncé est une commune rurale, avec des chemins, avec du voutré à déposer dans des chemins, où les habitants de ces chemins, dès l'instant où il y a le moindre petit trou suite à la moindre petite pluie, viennent en mairie. On n'y va pas systématiquement mais il y a du boulot. Il faut également entretenir les chemins comme celui des Vaux mais il y'en a d'autres. Aujourd'hui, cette partie-là on ne l'a pas fait, c'est durant l'hiver que c'est fait. Par contre, ce matin, c'est une discussion que nous avions avec Madame le Maire, les gars du service bâtiment cette année, de juillet à septembre, ont été détachés partiellement pour faire de la tonte sur la commune. Ce n'est pas un problème, que s'il y a moins de travail dans les

bâtiments, ils donnent un coup de main. À contrario, sur un chantier spécifique à un moment donné, il n'est pas interdit que certaines personnes, même si la fiche de poste est ainsi faite, viennent donner un coup de main. Ça s'est déjà produit. Il ne faut pas schématiser le travail sur une année, sur une période printemps-automne où il y a de la tonte à faire. Il y a également d'autres tâches qui ne sont pas faites à cette période-là. Il y a également l'entretien du matériel. Lorsqu'il y a une petite tempête, il y a toujours des branches qui tombent et qui bouchent une voie de circulation. Lorsqu'il y a des inondations, les agents sont aussi sur le terrain.

Intervention de Madame le Maire : nous pouvons compter sur les agents titulaires, et en particulier lorsqu'il y a des imprévus, du type intempéries, neige, verglas, inondations, accidents etc. Nos agents ont une parfaite connaissance du territoire et répondent aux besoins des administrés dans ces situations spécifiques. Une entreprise privée aurait certes des avantages, mais serait limitée à un cahier des charges. Nous vous communiquerons les chiffres concernant les surfaces de tonte et les linéaires à traiter en termes de tailles et entretiens divers. Je vous rappelle qu'un arrêté visant à demander aux riverains de nettoyer au droit de leur mur a été pris.

***Question de Thomas TESSIER :** on en est où dans la recherche d'un responsable des services techniques ?*

Réponse de Madame le Maire : j'ai le plaisir de vous informer qu'un responsable des services techniques nous rejoint dès demain. Il vous sera présenté à l'occasion du prochain conseil municipal. Il vient de la Ville d'Angers avec un cursus en bâtiment plutôt étoffé. Il est issu de la territoriale. Nous avons informé notre équipe technique.

78/C	***PRÉVOYANCE*** ***Information sur le contrat à mettre en place au 1er janvier 2025***

Pour information :

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle prévoyance à compter du 1er janvier 2025.

Un accord national a été signé en juillet 2023 entre les associations employeurs et les organisations syndicales.

La commune étant affiliée au centre de gestion de la Sarthe, la municipalité a fait le choix d'adhérer à un contrat collectif initié par les centres de gestion des Pays de la Loire permettant ainsi une offre avec des taux intéressants. Une consultation a donc été engagée et la collectivité va devoir statuer prochainement sur le niveau de couverture des risques.

Madame le Maire et Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX proposent de retenir le niveau de couverture des risques à 95 % de la rémunération nette avec une participation de l'employeur à 50 % du montant de la cotisation.

Ce projet d'adhésion passera au Comité Social Technique en octobre pour que le Conseil Municipal puisse statuer avant le 30 novembre 2024.

79	***DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION***

Madame le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération le 4 juin 2020 et modifiée le 4 septembre 2023

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- *La liste des engagements saisis entre le 26 août au 24 septembre 2024 est jointe à la présente convocation.*

Divers :

- ***Liste des Déclarations d'intention d'aliéner pour les immeubles***

DATE	*REFERENCE CADASTRALE*	*ADRESSE*
13/08/2024	*AK 174*	*La roueraie*
23/08/2024	*AA 172*	*3 rue des noisettes*
05/07/2024	*AM 265*	*34 rue Jean Fouassier*

- ***Liste des concessions de cimetière :***

DATE	*ACHAT OU RENOUVELLEMENT*	*PRIX*
18/07/2024	*Achat de concession*	*280 €*
26/08/2024	*Achat de concession*	*780 €*
28/08/2024	*Renouvellement de concession*	*280 €*

- ***Liste des conventions signées par délégation :***

DATE	*CONVENTION*
/	

80 QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal
Réunions du Conseil Municipal
Mercredi 16 octobre 2024 – réunion de travail du Conseil Municipal
Lundi 4 novembre 2024
Lundi 9 décembre 2024

Réunions des commissions
Commission information communication le jeudi 10 octobre

Question de David CAZIMAJOU : *une commission a-t-elle travaillé sur le prochain marché de Noël, les illuminations et des dates ?*

Réponse d'Olivier GUYON : il n'y a pas eu de commission, elle va avoir lieu prochainement.

Question de David CAZIMAJOU : *et concernant le 11 novembre, avez-vous travaillé dessus ? Parce qu'on s'y approche aussi et le prochain Conseil est le 4 novembre.*

Réponse d'Olivier GUYON : non plus, pas pour l'instant, on attend le retour des autres communes, et notamment de Monsieur GEORGES, parce que maintenant, les cérémonies sont mutualisées avec les autres communes.

Question de David CAZIMAJOU : *j'ai lu dans le Bureau Municipal du mois de juin que les cours de piscine des CM seraient éventuellement annulés. Pouvez-vous m'en dire un peu plus ? Et pourquoi les annuler ? Sachant que, même si nos enfants en font en 6ème, ne serait-il pas judicieux de les maintenir sachant qu'on s'est battu pour avoir des créneaux de piscine à la Communauté de communes il y a maintenant quelques années ?*

Réponse d'Olivier GUYON : je me permets de prendre la main. C'est quelque chose que nous avons déjà évoqué en Conseil municipal David, je pense que vous avez certainement dû oublier. L'année dernière, c'était exceptionnel, les CM2 sont allés à la piscine. Les années précédentes, ils n'y allaient pas. Et pour cause, nous avions dit que ces enfants avaient été lésés par le COVID. L'année dernière, nous avons donc rattrapé les années pendant lesquelles ils n'ont pas pu aller à la piscine. Il semble que la directrice de l'école primaire ait pris ça pour argent comptant et dans son esprit, elle pensait que ça allait être pérenne et que tous les élèves de CM2 allaient pouvoir aller à la piscine tous les ans. Sauf que les élèves de CM2 actuels et ceux qui le seront les années suivantes, ont leur quota d'heures par rapport au bulletin officiel édité par l'Éducation nationale. Le nombre d'heures qu'ils doivent effectuer en école élémentaire est réalisé. Je ne suis pas contre mais on va éviter d'avoir des frais supplémentaires au niveau de notre commune. Le bulletin officiel précise que l'évaluation se fait en fin de cycle 3, c'est-à-dire la 6ème. Mulsanne souhaite se dédouanner de payer des cours de piscine aux enfants de

6ème, du moins, réduire le nombre d'enfants qui irait à la piscine. On en fait déjà beaucoup pour les enfants, qui y vont dès l'école maternelle, ils continuent en école primaire. Charge au collège de prendre aussi sa part dans l'éducation à la natation auprès de ces enfants.

Question de Dominique GY : *il me semble qu'il y a une part qui est payée à Mulsanne pour chaque enfant en plus, en subvention.*

Réponse de Valérie DESHAIES : ce n'est pas pour la piscine.

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : c'est une subvention pour les collèges mais elle n'est pas destinée à la piscine.

Réponse d'Olivier GUYON : c'est le collège qui demande une participation au même titre que les autres établissements du territoire du fait que les enfants de la commune sont accueillis là-bas.

Question de David CAZIMAJOU : *donc concernant le marché de Noël, il n'y a pas de date, vous avez pas vu des choses comme ça ?*

Réponse d'Olivier GUYON : non, je vous ai dit David que nous allions voir ça en commission.

Intervention d'Olivier GUYON : pour votre information David, concernant la piscine, avec Madame le Maire, nous recevons la responsable des activités sportives sur la circonscription pour évoquer ce sujet de la piscine.

Séance clôturée à 22h20

Après le Conseil Municipal,

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2024.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 04 novembre 2024 :

Observation de Thomas TESSIER : je me suis aperçu, en faisant le point sur les différents procès-verbaux, que Madame BOURGEOIS était notifiée comme étant présente alors qu'elle ne l'était pas, non pas sur le dernier mais sur ceux d'avant. Ce n'est que mon ressenti mais je crois qu'elle a été présente au Conseil municipal une fois cette année. Je pense qu'il y a une vérification à faire.

Question de Jean-Marc CHAVEROUX : sur combien de conseils municipaux ?

Réponse de Thomas TESSIER : depuis le début de l'année.

Intervention de Dominique GY : ça me parait beaucoup.

Intervention de Thomas TESSIER : ***de mémoire, je pense l'avoir vu une fois cette année. Ce que je veux dire, c'est qu'elle a été notifiée présente à chaque fois sur les procès-verbaux. J'ai trouvé un décalage par rapport au tableau de suivi que je fais.***

Intervention de Madame le Maire : ***nous allons faire le point Thomas.***

Fait à Moncé-en-Belin, le 05 novembre 2024

Le Secrétaire de Séance,
Valérie DESHAIES

Le Maire,
Irène BOYER

MAIRIE de MONCÉ-EN-BELIN (Sarthe)

Publié le 08 novembre 2024